



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Séance du lundi 29 septembre 2025 à 19h00

Après une première convocation de la CCSPL pour le vendredi 26 septembre 2025 à 10h00 au cours de laquelle il a été constaté l'absence de quorum Monsieur Gomez a de nouveau convoqué la commission le lundi 29 septembre 2025 à 19h00 dans le respect de l'article 1-2 du règlement intérieur de la CCSPL.

Le 29 septembre 2025 à 19h00 s'est tenue la CCSPL sans condition de quorum.

Monsieur Stéphane GOMEZ, président de la commission procède à l'appel.

Membres présents : Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANETTI, Yvette JANIN, Patrice GUILLERMIN-DUMAS en suppléant de Monsieur FISHER, , Fatma FARTAS en suppléante de Dehbia DJERBIB, -**cinq présents**

Membres excusés : Ange VIDAL, Matthieu FISCHER, Dehbia DJERBIB, M. HASSANI (Centre social Peyri), M. GODEAU ASP Cervelières Sauveteurs), Monsieur SANGRIGOLI (confédération générale du logement), représentant de la confédération nationale du logement.

Administration : Elisabeth BOUCHARLAT, Directrice de la Petite Enfance, Stéphane DUBUIS, Directeur Adjoint de la petite enfance, Saida CHERMATI Directrice Adjointe des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale.

Monsieur GOMEZ rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Approbation du compte rendu de la séance du 11 juin 2025,
- Avenant 2 au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation de la crèche municipale Marie-Louise Saby (conditions financières)
- Avenant 3 de transfert au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation de la crèche municipale Marie-Louise Saby .

Cela étant fait, l'examen des points à l'ordre du jour débute.

1. Approbation compte rendu de la séance du 11 juin 2025 :

Monsieur GOMEZ demande s'il y a des remarques ?

Aucune remarque n'ayant été relevée, le compte rendu est approuvé

2. Avenant 2 au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation de la crèche municipale Marie-Louise Saby (conditions financières).

Mme BOUCHARLAT présente l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public de la crèche municipale Marie Louise Saby. Cet avenant vise à permettre l'ajustement du montant versé par la Ville en fonction des sommes versées par la CAF pour l'année 2025 et la durée restante du contrat de délégation.

Mme GIANETTI demande à quoi est due cette variation.

Mme BOUCHARLAT précise que ce sont des variations des montants versés par la CAF qui sont liées au territoire QPV, cela ne concerne donc pas tous les territoires. Elles ne sont pas connues à l'avance et sont rétroactives.

3. Avenant 3 de transfert au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation de la crèche municipale Marie-Louise Saby.

Mme BOUCHARLAT présente l'avenant 3 au contrat de délégation du service public de la crèche municipale Marie Louise Saby par lequel le contrat est transféré de la Maison bleue SAS, actuel titulaire, à une structure dédiée dénommée « Maison Bleue Vaulx en Velin » domiciliée à l'adresse de la crèche Marie Louise Saby, 102-104 avenue Gabriel Péri à Vaulx en Velin.

Ce transfert leur permettra d'améliorer la gestion, notamment la gestion du personnel.

Ce transfert se fait en application de l'article 84.1 du contrat de concession.

Monsieur GOMEZ demande s'il y a des remarques ou des questions.

Aucune demande n'ayant été formulée, les deux sont avenants sont mis au vote .

Pour l'avenant 2 au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation de la crèche municipale Marie-Louise Saby (conditions financières) :

POUR	5	Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANETTI, Yvette JANIN, Patrice GUILLERMIN-DUMAS, Fatma FARTAS,
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

Pour l'avenant 3 de transfert au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation de la crèche municipale Marie-Louise Saby :

POUR	5	Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANETTI, Yvette JANIN, Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Fatma FARTAS,
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	

Monsieur GOMEZ ajoute que ces 2 avenants seront mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal .

La séance est levée à 19h 17